

Démarches obligatoires avant la rentrée pour votre inscription

Le dossier d'inscription est dématérialisé. Au cours de la 4^e semaine d'août, vous recevrez un message électronique vous invitant à vous connecter sur la plateforme dédiée afin d'effectuer vos formalités d'inscription.

Vous aurez à faire quelques démarches, et à rassembler des documents pour les déposer sur la plateforme en renseignant les divers champs.

1 – Pièces à rassembler et à déposer sur la plateforme d'inscription

POUR TOUS LES ÉLÈVES

- 1 photo d'identité (en JPEG - format l 3,5 cm x h 4,5 cm)*.
- 1 photocopie de la Carte Nationale d'Identité valide recto-verso ou du passeport*.
- 1 photocopie de la carte Vitale.
- 1 photocopie de l'attestation de la Journée de Défense et de Citoyenneté, JDC (pour les étudiants français (ex. JAPD)).
- 1 photocopie des notes du Baccalauréat où figure le n° INE/BEA.
- 1 attestation d'assurance valide pour l'année scolaire 2018-2019 mentionnant la garantie « Responsabilité civile » et précisant vos nom et prénom.
- Attestation d'acquiescement de la CVEC.
- **Uniquement dans le cas d'une demande de dispense d'activité sportive dans le cursus** : un certificat médical d'inaptitude (totale ou partielle) datant de moins d'un an.

POUR LES ÉLÈVES NON EUROPÉENS, sont à fournir en plus :

- 1 Photocopie du titre de séjour valide ou le récépissé de demande de titre de séjour ou visa (VLS-TS mention étudiant)*.

POUR LES BOURSIERS

1 justificatif d'exonération de frais d'inscription*, pouvant être :

- Pour les boursiers CROUS ou Campus France, une notification conditionnelle de bourse pour l'année 2018-2019, à défaut celle de l'année dernière (si elle ne concerne pas l'Académie d'Aix-Marseille).
- Pour les autres types de bourse, tout justificatif d'exonération.

TRESOR PUBLIC

Le relevé ci-contre est destiné à être remis à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiement des quittances etc...)

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

PARTIE RÉSERVÉE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ

Identifiant national de compte bancaire - RIB						
Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation		
10071	13000	00001020649	80	TPMARSEILLE		
Identifiant international de compte bancaire - IBAN						
IBAN (International Bank Account Number)						BIC (Bank Identifier Code)
FR76	1007	1130	0000	0010	2064	980 TRPUFRP1

TITULAIRE DU COMPTE :

REGIE A/R SCE FORMATION ET VIE DE L'ÉLÈVE ECM

ATTENTION : certaines pièces sont marquées d'un *, elles sont très importantes : en cas de non conformité de ces pièces déposées en ligne dans votre dossier, vous ne serez pas accepté dans l'établissement le jour de la rentrée. Soyez vigilant !

2 – Règlement des frais d'inscription à effectuer obligatoirement avant la rentrée

Centrale Marseille est un établissement public du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Les droits de scolarité sont fixés annuellement par un arrêté interministériel : 2 500 € pour le cursus de formation ingénieur en 2018-2019.

Avant de vous inscrire dans un établissement d'enseignement supérieur, vous devrez fournir une attestation d'acquiescement de la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC). Cette contribution collectée par le CROUS est destinée à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé, favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants. Son paiement obligatoire se réalise en se connectant à <http://cvec.etudiant.gouv.fr/>.

Le numéro de l'attestation de paiement qui vous sera délivrée après paiement sera à reporter lors de votre inscription sur la plateforme de rentrée. Pour plus d'information sur cette contribution, [cliquez ici](#).

RÉCAPITULATIF DES FRAIS

2 500 € de droits de scolarité

90 € de CVEC (**paiement en ligne** au CROUS).

PAIEMENT DES DROITS DE SCOLARITÉ

Vous avez la possibilité d'effectuer votre règlement :

- **soit par virement** (indiquer obligatoirement le nom, prénom et numéro d'étudiant sur le virement et déposer le récépissé dans l'application de rentrée dédiée. Merci de prendre en compte le délai de validation du RIB par votre banque),
- **soit par carte bancaire** dans nos locaux au bureau 1A (bureau 103/104 du plot 2) du 27 août au 5 septembre, du lundi au vendredi, de 8 h à 12 h 30,
- **soit par chèque** libellé à l'ordre de « Régisseur ECM » en indiquant, au verso, votre nom, prénom et promotion adressé au bureau 1A.

3 – Pratique des Langues dans le cadre de vos enseignements

Les tests de langues LV1 et LV2 sont programmés dans la semaine de rentrée, vendredi 7 septembre à 13 heures. Vous recevrez au préalable un message avec un lien afin de préciser votre choix de deuxième langue.

LCI – Informations sur le choix de langues

Autres démarches en préparation de votre année, et à préparer avant votre arrivée pour garantir une bonne intégration

DOSSIER SOCIAL ÉTUDIANT

Les dates limites de dépôt des demandes de bourse ayant été en général fixées en mai, vous avez très probablement déposé votre dossier dans l'académie dans laquelle vous avez préparé votre concours. Vous recevrez une réponse du service des bourses du CROUS de votre académie : notification d'attribution conditionnelle ou notification de refus.

Pour les boursiers admis à l'École Centrale de Marseille, le transfert de l'académie d'origine, où vous avez déposé votre dossier, sera demandé par l'École Centrale de Marseille auprès du référent CROUS Marseille sur présentation de votre notification conditionnelle et de votre certificat de scolarité remis le jour de la rentrée, le 6 septembre.

VISITE MÉDICALE À PRÉVOIR

Dans le courant de l'année, vous serez informé d'une visite médicale obligatoire. Par anticipation, veuillez vous munir de votre carnet de santé ou des certificats de vaccination à jour.

ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES : BUREAUX DES ÉLÈVES

Le jour de la rentrée, les étudiants admis qui souhaitent s'inscrire au Bureau des Élèves et au Bureau des Arts devront se munir de leur chéquier pour s'acquitter de leurs cotisations.

Les cotisations sont de :

- 160 € pour le BDE (un tarif spécifique pourra être appliqué aux doubles diplômés). Chèque à l'ordre de AE ECM.
- 85 € pour le BDA (50 € pour les doubles diplômés). Chèque à l'ordre de AAC ECM.

Ces adhésions non obligatoires sont cependant un prérequis pour :

- l'accès aux structures et services proposés par ces bureaux,
- La participation aux divers évènements organisés par les bureaux (soirées, WE, concerts, sorties,...).

BUREAU DES SPORTS

Le jour de la rentrée, les étudiants admis qui souhaitent s'inscrire au Bureau des Sports devront se munir d'un certificat médical datant de moins d'un an, mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, et s'acquitter

d'une cotisation de 95 € (ou 95,60 € si on choisit l'option assurance comprise), qui sera à renouveler chaque année.

Cette adhésion non obligatoire est cependant un prérequis pour :

- Profiter de toute l'offre d'activités sportives proposées par le BDS et pouvant permettre de valider le sport dans le cadre de la scolarité
- Participer aux tournois universitaires et Intergroupe (Écoles Centrales) pour représenter l'école
- Participer aux divers évènements et sorties.

ASSOCIATION DES ALUMNI

L'entrée dans une école Centrale est aussi l'intégration dans un réseau, qui garantit un soutien permanent sur des sujets variés, et permet de bénéficier d'un rayonnement et de contacts dans le monde entier. Centrale Marseille Alumni rassemble les 15 000 diplômés de Centrale Marseille et des écoles fondatrices. En adhérant, vous intégrez une communauté internationale de 100 000 Centraliens des cinq Écoles Centrale (Paris, Lyon, Lille, Nantes, Marseille) dont vous pourrez bénéficier et qui pourra vous aider pour constituer votre réseau professionnel, à trouver des stages, des emplois...

À votre entrée à l'école, un parrain diplômé vous sera attribué qui vous suivra durant votre scolarité. Les étudiants s'acquitteront de leur cotisation le jour de la rentrée. Tarif : 45 € pour les 3 années d'études (à régler par chèque à l'ordre de AI ECM, ou en espèces).

MATÉRIEL OBLIGATOIRE À APPORTER DANS VOS BAGAGES

- 1 blouse en coton blanche : pour les laboratoires de chimie et Hall Pilote en Génie des Procédés. Il vous sera également demandé pour ces séances de vous présenter en respectant les consignes de sécurité qui vous seront fournies (dont le port de chaussures fermées et une vigilance vestimentaire)
- 1 ordinateur portable, outil quotidien pour un ingénieur. Il sera utilisé à Centrale Marseille pour :
 - la consultation des mails transmis par l'administration et les enseignants
 - l'accès aux ressources en ligne disponibles sur la plateforme pédagogique (dont les supports de cours)
 - le rendu de travaux personnels ou de groupes sur la plateforme pédagogique
 - l'utilisation de logiciel et en particulier de logiciels scientifiques (une séquence d'installation et de formation est prévue dans les 15 premiers jours pour tous les élèves)
 - l'utilisation lors de certains TD et TP, et pour le travail en autonomie.

Nous vous conseillons fortement de vous doter d'une machine récente, compatible Windows et Linux et de privilégier une bonne capacité d'autonomie. Vous aurez à utiliser des applications scientifiques et graphiques pour lesquelles l'utilisation de notebook avec de faibles performances n'est pas adaptée.